

LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHÉS PUBLICS

Cotonou, le 06 MAI 2025

AVIS N/Réf: 1200 /2025/SIRAT/PRMP/DP-IROA/CSEPR-BAD/IP/SPM/S-PRMP

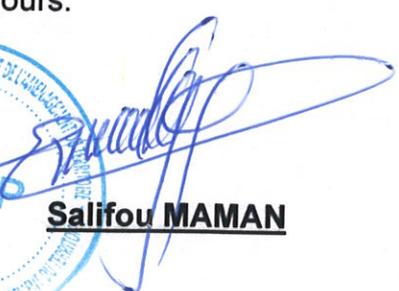
AVIS D'ANNULATION DE PROCÉDURE DE PASSATION DE MARCHÉ

OBJET : ACQUISITION DE QUATRE (04) AMBULANCES MÉDICALISÉES AU PROFIT DES VILLES DE DJOUGOU, PÉHUNCO, KÉROU ET BANIKOARA.

Dans le cadre du Dossier d'Appel d'Offres ouvert international relatif aux prestations visées en objet et conformément aux dispositions de la clause 38.1 des Instructions aux Soumissionnaires (IS) du Dossier d'Appel Offres qui stipulent entre autres que : « L'Acheteur se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre, et d'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écarter toutes les offres à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des soumissionnaires. », j'ai le regret de vous informer que la procédure lancée par l'Invitation à Soumissionner (IAS) N°010/2024/SIRAT/PRMP/DP-IROA/CSEPR-BAD/SPM/S-PRMP du 11 septembre 2024 est annulée sur recommandation de la Banque Africaine de Développement (BAD) dans ses avis d'objection par courriels en date du 12 mars 2025 et du 03 avril 2025 sur les résultats d'évaluation des offres.

A cet effet, une nouvelle procédure sera lancée dans les prochains jours.




Salifou MAMAN